Date de dépôt : 7 août 2013

### **Rapport**

de la Commission d'aménagement du canton chargée d'étudier la pétition relative au plan directeur cantonal 2011-2030

### Rapport de M. Thierry Cerutti

Mesdames et Messieurs les députés,

La Commission d'aménagement du canton a étudié la pétition 1812 lors de ses séances des 15 et 22 mai 2013, sous la présidence de M. François Lefort. Le procès-verbal a été tenu par M<sup>me</sup> Camille Chappuis.

M. Jean-Charles Pauli, secrétaire adjoint, secteur des affaires juridiques, DU, et M. Bernard Leutenegger ont assisté aux travaux.

# Audition de MM. Tschopp, Kern et Bouvier, pétitionnaires de la P 1812 relative au PDCn 2011-2030

M. Tschopp explique que la pétition a été signée par 810 personnes, durant la période novembre-décembre 2011, et a été déposée en janvier 2012. Bien que le PDCn ait été revu en 2013, il estime que ce dernier n'a pas évolué dans le bon sens pour la ville de Vernier.

Il précise que l'origine de la pétition est la disparition des zones villas et des zones tampons entre les habitations et le village historique de Vernier. La seconde raison est le fait que les changements des zones prévues à Vernier sont fondés sur des chiffres qui n'ont pas été actualisés, notamment celui des nuisances causées par le bruit.

Au final, il constate que les voies d'accès sont d'ores et déjà saturées et que, malgré cela, le plan directeur cantonal veut étendre les zones industrielles dans ce périmètre (Vernier-Village) avant même d'avoir remédié aux problèmes de mobilités et de fluidité du trafic. Il a, ainsi que ces camarades, le sentiment qu'on considère Vernier comme une poubelle.

P 1812-A 2/8

Quant à M. Bouvier, il explique que, pour ce qui est du bruit lié à l'aéroport, Vernier est une zone sensible. Depuis des années, Vernier est dans une situation qui devient malheureusement invivable. Cependant, il concède que, grâce aux progrès techniques, la courbe du bruit à tendance à s'inverser. Il précise que les valeurs sur lesquelles ils travaillent aujourd'hui qui fixent le cadastre du bruit datent de 2010. Or, si aujourd'hui de nouvelles mesures étaient refaites, l'on obtiendrait certainement un résultat à la baisse.

C'est dans ce contexte-là que les pétitionnaires ne comprennent pas pourquoi, dans le cadre de ce PDCn nouvelle version, il est prévu de déclasser des zones villas qui existent depuis les années 1910-1920 en zone industrielle précisément parce que le niveau sonore est trop élevé, et ils proposent d'attendre les nouvelles mesures prévues pour 2017 afin de prendre une décision.

M. Bouvier précise que cela veut dire que, pour ces zones villas auxquelles M. Tschopp faisait allusion – qui sont des zones très arborisées et qui font tampon entre le Nord de la commune de Vernier côté Zimeysa et le village – il s'agirait d'opter plutôt pour un moratoire, car si d'aventure en 2017-2018 les nouvelles valeurs calculées étaient confirmées dans le sens évoqué plus tôt, à savoir une diminution du bruit, à ce moment-là l'on pourrait probablement construire à cet endroit-là; si c'est mis en zone industrielle, évidemment que cela sera trop tard et il s'agit d'un problème qui les interpelle grandement.

M. Bouvier explique que, en ce qui concerne la mobilité, l'idée de développer des zones industrielles, notamment la Zimeysa ou la zone industrielle du Bois-de-Bay, plus les nouvelles zones entre les deux, veut dire que, lorsque l'on développe des zones industrielles, l'on augmente de ce fait le trafic qui va les desservir (ouvriers, clients, fournisseurs : trois flux de trafic incoordonnables ne cessant d'augmenter). Aujourd'hui, habiter à Vernier n'est donc pas de tout repos. Ce qu'ils veulent souligner par rapport à ces projets d'extension de zones industrielles, impliquant des déclassements de zones agricoles et de villas, est que, avant de procéder à ces déclassements, il s'agirait peut-être de densifier dans les périmètres existants, car il v a une marche de manœuvre qui, bien que pas forcément facile, est extrêmement importante. Il ajoute que ce n'est effectivement pas simple pour le FTI. Néanmoins, M. Bouvier pense qu'à ce niveau-là il y a beaucoup à faire avant de déclasser. Il rappelle qu'à la Zimeysa il y a des hectares de terrains non utilisés aujourd'hui et, quant à l'attribution de certaines surfaces dans ces zones industrielles, il invite la commission à aller voir l'empilement de voitures d'occasion destinées à l'exportation stockées à même le sol (alors que l'on pourrait au moins les empiler) : valeur ajoutée : 0 – poste de 3/8 P 1812-A

travail: 0 – recette fiscale: 0. Donc, avant de stocker sur des hectares de terrain des voitures destinées à l'exportation dans des pays qui peuvent encore les utiliser (car en Europe ce n'est plus possible), l'on pourrait obtenir quelque chose de mieux en termes d'utilisation de ces mêmes m<sup>2</sup>.

Concernant ces zones industrielles, M. Bouvier explique qu'il est prévu de venir toucher quasiment le cœur du village de Vernier dans le PDCn tel qu'il est proposé ici. Il ajoute que cela est très difficilement acceptable. Rester à une limite admissible serait la moindre des choses, sinon le village de Vernier ressemblera au village d'Astérix dans la BD du même nom : on ne peut plus entrer ni sortir, pour dormir, il faut fermer les fenêtres. Il rappelle que, bien que les compagnies aient financé les frais d'insonorisation, la situation est difficile et c'est dans ce but-là que les pétitionnaires souhaitent qu'un certain nombre de leurs remarques soient prises en compte par la commission dans le cadre de ce plan directeur cantonal.

M. Kern détaille le document qui est tiré de la présentation officielle du projet Zimeysa Vert qui avait été faite le 4 février 2013 disponible sur le site de l'Etat de Genève<sup>1</sup>. Il désigne la zone pour l'extension de la zone industrielle; ce qui est affiché en violet est la Zimeysa existante et les contours en orange sont l'extension proposée de cette zone. Il ajoute que, en ce qui concerne le fait de toucher le cœur du village de Vernier, cette carte illustre bien le problème.

M. Kern explique que l'on peut constater que cette zone orange est divisée en deux parties, il s'agit d'une sorte de « nœud papillon » : dans la partie droite de ce nœud papillon, il s'agit d'un quartier appelé le Signal et environ les ¾ de sa superficie sont occupés par différentes écoles et un complexe de logements longeant l'avenue Louis-Pictet; il s'agit donc du plein cœur du village historique de Vernier. La partie gauche du nœud papillon consiste en un centre commercial et, dans le prolongement, trois barres d'immeubles, avec donc également un nombre important d'habitants. Il explique donc que, lorsque l'on parle de déclassement de zones villas, ce n'est que la moitié du problème : il est vraiment question de déclassement de zones habitées et de zones centrales du village de Vernier.

Pour se rendre compte de ce que cela représente concrètement sur place, M. Kern suggère de prendre le bus n° 6 ou le n° 19 qui va au centre de Vernier, arrive vers Ikea et entre dans le village : il faut se dire que tout ce qui est à droite du bus est la zone industrielle selon ce projet, à savoir que

http://etat.geneve.ch/dt/SilverpeasWebFileServer/130204\_SeanceInfoPubli3.pdf? ComponentId=kmelia646&SourceFile=1360061490975.pdf&MimeType=application/pdf&Directory=Attachment/Images/

P 1812-A 4/8

l'on passe devant trois écoles, une crèche et des commerces qui deviendraient un village industriel. Le village de Vernier serait complètement accolé à la zone industrielle et pas seulement fagoté par la zone industrielle. Il ajoute que, même si l'on peut imaginer que, dans une mesure de bon sens, les écoles restent en dehors, il ignore si l'idée de voir ses enfants aller dans des écoles à côté d'une usine ou d'un entrepôt est une idée agréable pour tous. Il rappelle qu'ils savent très bien ce que c'est que de vivre à côté d'une zone industrielle à Vernier : la route de Nant-d'Avril par exemple a des quarante tonnes les uns derrière les autres, parechoc contre parechoc, pendant plusieurs heures par jour. Si maintenant la zone industrielle arrive au village, c'est ce qu'il y aura devant les écoles de leurs enfants et c'est une idée qui leur est assez insupportable.

Un élu (MCG) revient sur la question de ces fameux parcs de voitures d'occasion destinées à l'exportation et demande aux pétitionnaires de quelle manière ils veulent traiter l'affaire, à savoir si leur approche reviendrait à dire que, du moment que les véhicules sont neufs, ils ont le droit de s'étaler sans problème, alors que s'il s'agit de véhicules d'occasion déjà utilisés par les Genevois, ils doivent être stockés ailleurs que sur le territoire de la ville de Vernier. S'il partage l'avis et l'opinion des pétitionnaires, il s'interroge sur la manière dont ils pourraient « vendre » une telle idée.

M. Bouvier répond que ce qui vient d'être dit par l'élu (MCG) est tout à fait juste et qu'il ne s'agit pas de créer une discrimination entre les Rolls-Royce et les voitures en fin de vie. Ne s'étant peut-être pas exprimé correctement, il reformule ce qu'il voulait dire plus tôt : lorsque l'on a des voitures neuves, il est possible de créer des silos à voitures, de les empiler et de ce fait d'économiser des m² au sol ; cela est parfaitement réalisable. Pour ce qui est des voitures en fin de vie, le marché suisse est tellement restreint que l'on n'a pas d'industrie de démontage de ces voitures en fin de vie et que donc on les exporte, indépendamment des règles de sécurité élémentaires auxquelles elles ne répondent plus dans 99% cas. Il ajoute qu'en somme, voitures neuves ou non, il n'y a aucune raison de tolérer un étalement au sol ; il est tout à fait possible d'empiler ces voitures, on économiserait des surfaces au sol.

#### Ouverture de la discussion

Une commissaire (Ve) tient à rassurer le MCG et explique que les Verts ne s'opposeraient bien entendu pas à des silos à voitures; ils en parlent d'ailleurs depuis longtemps et ont, depuis longtemps également, dit que l'étalement des voitures n'avait rien à faire dans les zones industrielles et proposent même des silos à voitures pour tout nouveau quartier dit

5/8 P 1812-A

« éco-quartier » pour éviter de faire des parkings souterrains et que la voiture envahissent le quartier.

Elle pense qu'il faut prendre acte de cette pétition dans la mesure où ce que les pétitionnaires ont dit rejoint les autorités communales plus tôt et ajoute que l'on comprend bien leurs revendications. Elle n'a pas le sentiment que le PDCn 2030 traite Vernier comme une poubelle mais il est vrai que la commune de Vernier subit des nuisances importantes ; le but est d'améliorer les conditions de logement et de trafic. Elle ajoute que la pétition met le doigt sur ce que tout le monde a déjà constaté. Elle pense qu'il faudrait éventuellement renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat qui en fera le meilleur usage.

M. Leutenegger tient à préciser l'interprétation faite par les pétitionnaires de la carte du schéma directeur et explique que le secteur qui jouxte le village de Vernier est un secteur dévolu à des activités et des équipements ; cela ne veut pas forcément dire « zone industrielle ». Il pense que plan directeur a identifié des lieux où l'on pouvait faire de l'équipement, il y a même un petit symbole « L » (loisirs). Il croit que c'est le rôle du grand projet Zimeysa Vert de travailler sur ce à quoi vont être affectés ces terrains (sports ou autres types d'activités) pour réaliser cette couture avec le village. Il tenait donc à préciser cela pour que l'on ne traduise *pas* le rose qui est sur la carte comme étant automatiquement de la zone industrielle.

Un commissaire (R) remarque que les pétitionnaires parlaient de difficulté d'accès pour les périmètres concernés par la zone industrielle ou la zone d'activité et qu'ici il est prévu un accès depuis l'autoroute. Il se demande ce qui est prévu en termes de chronologie et de mise en exécution par rapport à ce nouveau barreau d'accès qui permettrait une sorte de drainage.

M. Leutenegger répond que des discussions ont été engagées avec l'Office fédéral des routes pour réaliser cette jonction sur l'autoroute avec une entrée en matière *a priori* favorable, mais que cela devra se planifier avec un élargissement de l'autoroute et que donc il s'agit de délais relativement longs. Cela étant, il ajoute que le fait de pouvoir distribuer la zone industrielle avec un nouvel axe routier depuis la route de Vernier même sans raccordement sur l'autoroute semble être déjà une option intéressante. Cette question de phasage entre infrastructures et les différents développements sera à discuter dans le cadre du grand projet Zimeysa Vert, sachant aussi que ce grand projet s'occupe pour l'instant de la densification des zones existantes, de l'extension des zones à bâtir, mais que le grand projet ne s'occupe pas de l'extension de la zone industrielle sur la zone agricole qui est clairement envisagée dans une phase ultérieure. Il ajoute que, pour l'instant, ce sont des éléments de réponse partiels.

P 1812-A 6/8

Un commissaire (S) déclare qu'il y a effectivement clairement des nuisances, et le bruit des avions en est une. Il se dit donc surpris par la commune de Vernier qui prône la construction de logements en limite de zones sous les avions car, malgré l'amélioration technique de l'aviation, les nuisances restent présentes au niveau sonore comme au niveau olfactif. Il ajoute que le trafic augmentant des voitures à Vernier devient problématique depuis l'arrivée notamment d'Ikea et d'autres industries à la Zimeysa. Il pense qu'il y a sur ce point de quoi faire attention à ce qu'il se passe sur cette commune. Il pense que l'on ne peut qu'aller dans le sens de cette pétition. Il cite la pétition qui demande de « prendre en compte les doléances des habitants de Vernier et des conclusions du plan directeur communal de 2007 : s'opposer à la suppression de zones de verdure sur la commune de Vernier (zones villas, zones agricoles et jardins familiaux); renoncer à transformer la commune de Vernier en une vaste zone industrielle et artisanale ; prévoir la mise en place des infrastructures de mobilité avant tout développement ». Il lui paraît donc tout à fait logique d'aller dans ce sens et de la renvoyer au Conseil d'Etat. Quant aux autres doléances, il n'a pas trouvé très clair ce que les pétitionnaires ont demandé et n'a pas très bien compris ce qu'ils souhaitaient avoir. S'il s'agissait de pouvoir construire des villas et du logement sous les avions, il ne pense pas qu'il faille aller dans ce sens et qu'à cet égard le PDCn répond bien aux besoins de la population et protège les habitants au niveau de la santé.

En conclusion, le commissaire (S) est quelque peu surpris de ces deux auditions au niveau des conseils administratifs et municipaux. D'un côté, Vernier qui vient avec une pétition demandant moins de nuisances et puis la commune qui demande de continuer à construire sous les avions. Il relève le paradoxe de ce genre de situation qui le laisse quelque peu songeur.

Un commissaire (MCG) précise que le MCG partage le souci et l'ambition de faire que Vernier ne soit pas une commune dédiée uniquement et notamment aux entreprises industrielles. Il ajoute que Vernier a passablement donné et va continuer de donner avec le projet de l'Etang qui va certainement se concrétiser et il rappelle que ce projet représente près de 1 000 logements, plus de 5 000 emplois, et qu'il va y avoir à Vernier une réforme du quartier de la Concorde et donc d'autant plus de logements, mais d'autant plus de nuisances également, et que la région de Vernier est extrêmement saturée pour ce qui est de la circulation automobile. Il rappelle également qu'à Vernier d'autres constructions vont se faire, notamment sur la route de Vernier, entre Châtelaine et le projet de l'Etang; il y aura encore des logements et encore des entreprises. Vernier va donc énormément se développer d'ici à ces 5 prochaines années et va certainement passer de

7/8 P 1812-A

34 000 habitants à peut-être près de 40 000. Il estime que c'est un chiffre important et qui demande un investissement important pour la commune et pour les riverains.

Le commissaire (MCG) précise que les remarques sont pertinentes et partagées par son groupe politique; c'est-à-dire qu'il ne veut pas mettre les pieds au mur quant à l'évolution et au développement de la Commune, mais qu'il aimerait par contre que l'on soit attentif à ce que l'on va y ajouter et non plus comme cela s'est fait 50 ans plus tôt, des citernes, des entrepôts de ferrailleurs, voitures et autres. Il est donc pertinent de dire qu'aujourd'hui Vernier a donné et souhaiterait avoir une dynamique différente.

Le commissaire (MCG) conclut que son groupe politique soutient le renvoi de la pétition, dont les revendications sont légitimes, au Conseil d'Etat

Il conclut en précisant qu'il n'est pas convaincu que la sortie de l'autoroute, qui est prévue à l'entrée du village de Vernier côté Satigny, puisse modifier énormément le trafic, bien qu'il espère que cela soit le cas. Il rappelle également que c'est une zone villas, qui va énormément se modifier, et qu'il faudrait être attentif aux types d'entreprises que l'on va installer à cet endroit-là ainsi qu'à la sortie de ladite autoroute qui devrait se faire sous terre

Le Président fait voter la commission sur le renvoi de la P 1812 au Conseil d'Etat

#### Votes de la commission

Proposition de renvoi au Conseil d'Etat

**Pour:** (1 S, 2 Ve, 1 PDC, 3 L, 2 R, 1 UDC, 2 MCG)

Contre: -

**Abstentions:** (1 S, 1 Ve)

La P 1812 sera renvoyée au Conseil d'Etat, ainsi en a décidé la majorité de la commission par 12 oui et 2 abstentions.

P 1812-A 8/8

# Pétition (1812)

#### relative au plan directeur cantonal 2011 - 2030

Mesdames et Messieurs les députés,

Considérant que :

- la commune de Vernier subit de nombreuses nuisances liées aux trafics aérien et routier;
- le canton veut imposer à Vernier des déclassements de zones villas pour y implanter des entreprises du périmètre Praille-Acacias;
- le plan directeur cantonal 2011-2030 prévoit une densification et une extension des zones industrielles de Vernier;
- le plan directeur cantonal 2011-2030 aggravera sensiblement la qualité de vie de tous les habitants de Vernier et créera des problèmes de trafic et une augmentation de la pollution,

Les soussignés, habitants de la commune de Vernier, demandent au Grand Conseil de la République et canton de Genève, au Conseil administratif et au Conseil municipal de la commune de Vernier de :

- prendre en compte les doléances des habitants de Vernier et des conclusions du plan directeur communal de 2007;
- s'opposer à la suppression de zones de verdure sur la commune de Vernier (zones villas, zones agricoles et jardins familiaux);
- renoncer à transformer la commune de Vernier en une vaste zone industrielle et artisanale;
- prévoir la mise en place des infrastructures de mobilité avant tout développement.

N.B. 810 signatures PLR Les Libéraux de Vernier p.a.M. Laurent Tschopp Route de Peney 99e 1214 Vernier